

Rapport du conseil communal 22 novembre 2024

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal.

1. ERMG – organisation scolaire définitive 2024-2025.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV), présidente de la commission d'accompagnement, précise qu'il s'agit ici de la deuxième validation de l'organisation scolaire de l'école de musique. Les chiffres n'ont pratiquement pas changé par rapport à la première validation.

Actuellement, un peu plus de 1000 élèves y sont inscrits, encadrés par 39 enseignants. De plus, une liste d'attente de 30 personnes, principalement intéressées par des cours de danse, est en place. La durée totale des cours s'élève à 35.820 minutes par semaine.

Les coûts annuels par élève sont de 872€.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) remercie M. Romain Asselborn, directeur de l'école de musique, et son équipe dévouée, pour leur excellent travail, notamment en ce qui concerne l'organisation des cours – une tâche qui exige beaucoup de soin et de coordination.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne que l'école de musique a récemment gagné en importance pour la commune, en raison de l'attribution de plusieurs nouvelles salles dans le Centre culturel Machera.

Acceptée à l'unanimité.

2. PAP « rue de Flaxweiler » – Phase 1 : adoption.

M. Pierre-Nicolas Crespin du service communal d'urbanisme, présente le PAP « rue de Flaxweiler, Phase 1 », qui constitue la première phase de mise en œuvre du PAG pour les terrains classés dans la zone à urbaniser « rue de Flaxweiler ». Ce PAP a été élaboré sur la base du schéma directeur, réalisé dans le cadre de la révision du PAG, et accompagné d'un plan directeur afin d'assurer la faisabilité et les connexions fonctionnelles de terrains encore à urbaniser.

La première phase prévoit l'élargissement et l'extension de l'impasse existante ainsi que la construction d'un immeuble de bureaux avec un parking souterrain de trois étages. Par ailleurs, l'impasse actuelle sera reliée à la route nationale N1.

Le projet de construction a été adapté conformément aux recommandations du ministère des Affaires intérieures, formulées dans le cadre de l'avis légalement requis. Parmi ces adaptations figure la garantie que l'accès et les espaces nécessaires pour les véhicules de secours soient assurés via la nouvelle voie d'accès et non par la route nationale N1.

Le PAP a également été modifié en réponse à la seule observation formulée lors de l'enquête publique. Celle-ci concerne la garantie de servitudes liées à l'accès et au raccordement de la maison voisine aux infrastructures d'approvisionnement et d'évacuation.

Le conseiller Claude Wagner (DP) exprime des préoccupations concernant la charge de trafic potentiel engendrée par ce projet ainsi que par d'autres projets existants dans la zone du Potaschberg. Il rappelle que lors de discussions antérieures, la nécessité d'une étude de trafic

globale avait été demandée, mais que cette étude n'a toujours pas été réalisée. Il précise qu'il ne s'oppose pas fondamentalement au PAP, mais critique le manque de planification adéquate en matière de mobilité, qu'il considère comme une lacune au détriment de l'intérêt général.

M. Yves Christen, du service technique, explique qu'une telle étude de trafic a été lancée en 2017 et achevée en 2021. Les résultats ont été présentés à l'Administration des Ponts et Chaussées, mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour, bien que cette administration a pour mission d'élaborer différents scénarios de planification pour le développement global du Potaschberg. Il ajoute que la commune a de nouveau contacté l'Administration des Ponts et Chaussées fin octobre, mais que cette demande est restée sans réponse.

Le conseil communal approuve la première phase du PAP « rue de Flaxweiler » avec 8 voix pour et 3 abstentions.

3. PAP rue des Jardins – projet de modification ponctuelle : adoption.

M. Pierre-Nicolas Crespin, du service communal d'urbanisme, rappelle d'abord que le PAP «Rue des Jardins » a été initié par la « Société Moseal » dans le but de construire un immeuble mixte comprenant 13 logements. Il explique que la partie écrite du PAP en vigueur contient des formulations excessivement strictes, notamment une phrase qui complique inutilement le projet en créant une double régulation par rapport aux dimensions maximales déjà définies dans la partie graphique. La modification ponctuelle du PAP vise donc à supprimer cette phrase dans la partie écrite.

En outre, la partie graphique est également légèrement modifiée afin d'adapter les limites entre les zones privées et publiques en fonction des frontières définies dans le cadre du projet d'exécution approuvé. Cela augmente considérablement les surfaces à transférer au domaine public. Ces adaptations se limitent à des clarifications et des modifications techniques, sans modifier le contenu et l'objectif du projet de construction. Il est important de noter qu'aucune indemnité compensatoire n'a été demandée lors de l'adoption du PAP en vigueur, et qu'au vu de la nature de cette modification, il n'y a pas lieu de remettre cette décision en question.

Accepté à l'unanimité.

4. Avenant à la convention pour la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement.

En raison de l'expiration du permis de construction pour un immeuble résidentiel de 5 logements, situé à Grevenmacher, 32, « rue des Remparts », l'administration communale a été saisie d'une demande de remboursement de la redevance compensatoire relative à l'exonération de l'obligation de création de 5 emplacements de stationnement, redevance payée lors de l'octroi du permis en question.

Étant donné que le promoteur a renoncé à son projet, l'accord initialement conclu avec la commune devient caduc. Par conséquent, cet accord est déclaré nul, et le montant de la redevance compensatoire versée peut être remboursé.

Accepté à l'unanimité.

5. Parkings souterrains :

- a) « Centre » – approbation du contrat d'exploitation conclue avec la société INDIGO Park Luxembourg s.a.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) demande pourquoi l'application INDIGO Neo, qui permet de payer et de réserver des places de parking à Luxembourg-Ville, n'est pas également disponible pour le parking souterrain « Centre », bien qu'il s'agisse du même opérateur.

M. Yves Christen, du service technique, explique qu'il y a quelques années, cette option avait été refusée par le collège échevinal à l'époque. Cependant, le nouveau collège échevinal est disposé à réexaminer cette question.

La conseillère Tess Burton (LSAP) demande si le parking souterrain pourrait être ouvert à l'occasion de l'inauguration officielle du centre culturel, compte tenu du grand nombre d'invités attendus.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que cela serait difficile à organiser à court terme, mais que la possibilité sera examinée.

Accepté à l'unanimité.

- b) « Réngmauer » - approbation du contrat d'exploitation conclue avec la société INDIGO PARK Luxembourg s.a.

Accepté à l'unanimité.

- c) Approbation d'un contrat de location d'un emplacement de stationnement.

Accepté à l'unanimité.

6. Réaménagement du parking « op Flohr » (trottoirs rue Leitschbaach) – approbation plans et dévis : 458.750€.

M. Yves Christen, du service technique, présente les plans de réaménagement du parking « op Flohr ». L'un des objectifs principaux du projet est d'améliorer la sécurité des piétons, notamment en prolongeant les trottoirs le long de la « rue Leitschbaach ». L'accent est également mis sur une séparation claire entre piétons et automobilistes. Les six entrées et sorties actuelles seront réduites à trois pour accroître l'efficacité et optimiser le flux de circulation. Le projet prévoit également une augmentation de la capacité de stationnement de onze places supplémentaires, dont trois réservées aux personnes à mobilité réduite et deux équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques. Un meilleur éclairage sera également installé pour améliorer la sécurité la nuit.

Le coût total du projet s'élève à 458.000 €. Les travaux pourraient toutefois être retardés jusqu'à l'achèvement des travaux de rénovation du pont de la « rue de Münschecker », sous la responsabilité de l'Administration des Ponts et Chaussées, car il serait impossible de fermer les deux routes simultanément. Les travaux au pont devraient durer environ un an.

La conseillère Claire Sertznig (DP) se félicite de l'accent mis sur la sécurité des piétons, mais souligne que le coût de près de 500.000 € semble élevé pour un projet qui n'apporte que quelques places supplémentaires et des améliorations des trottoirs. Selon elle, cela ne résoudra pas les problèmes de stationnement de manière durable. Elle souligne les situations souvent chaotiques qui se produisent le week-end et appelle à des solutions à plus long terme. Elle fait également remarquer que l'emplacement des places pour personnes à mobilité réduite à l'entrée principale est peu pratique pour les utilisateurs de fauteuil roulant, car ceux-ci doivent faire un grand détour pour accéder au terrain de football.

La conseillère Tess Burton (LSAP) ajoute que le parking « op Flohr » ne dispose généralement pas d'une capacité suffisante. Elle propose d'envisager des alternatives comme la construction d'un parking souterrain, l'utilisation du parking « Päiperleksgoart » ou l'introduction d'un service de navettes. Elle reconnaît que le réaménagement contribuera à la sécurité, mais estime que le

problème principal du manque de places de stationnement ne sera pas résolu. Elle demande également où les résidents et visiteurs pourront se garer pendant les travaux. M. Yves Christen répond que l'accès au parking sera organisé par étapes afin d'éviter une fermeture complète. L'accès aux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite sera maintenu.

Par ailleurs, la conseillère Tess Burton (LSAP) se renseigne sur une impasse dans la « rue du Stade » près du parking, où un tronçon non revêtu cause régulièrement des problèmes en temps de pluie. M. Yves Christen explique que le permis de construire initial des années 2000 avait imposé aux promoteurs les frais de l'infrastructure routière pour les maisons adjacentes. Il ajoute que le bureau d'études avait mal dimensionné le réseau d'assainissement, rendant les maisons incapables de s'évacuer sans pompe de drainage.

Le réaménagement du parking « op Flohr » est approuvé par le conseil communal avec 8 voix pour et 3 contre.

7. Reprofilage et mise en œuvre d'enrobés denses à chaud sur le chemin dans les vignes au lieu-dit « Op Grueweréck » - approbation du devis 155.500€.

M. Yves Christen, du service technique, informe que le chemin viticole, appelé « op Grueweréck », sera réasphalté dès que les travaux dans la « rue de Wecker » seront achevés.

Accepté à l'unanimité.

8. Office social commun de Grevenmacher :

a) Avis sur les délibérations 2024.

Accepté à l'unanimité.

b) Approbation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025.

La conseillère Carine Sauer (CSV) remercie le personnel de l'office social pour son travail dévoué. Elle souligne que l'office social ne se contente pas d'aider les gens à demander des allocations, mais qu'on leur fournit également des adresses de référence, les aide à trouver un logement et les aide à régler leurs démarches administratives. Elle note que la charge administrative a considérablement augmenté ces dernières années.

L'office social emploie actuellement sept assistants sociaux et trois employés administratifs. Afin de répondre aux exigences croissantes, un poste supplémentaire d'assistant(e) social(e) sera créé(e) au sein de l'ONIS (Office national de l'inclusion sociale). Ce poste sera entièrement financé par l'État. La contribution annuelle de la commune s'élèvera à environ 283.200€ l'année prochaine.

Pour conclure, elle évoque le projet « Baobab », un cours de langue luxembourgeoise qui proposera simultanément une garde d'enfants, afin d'offrir aux parents en particulier la possibilité de participer à un cours de langue. Ce projet devrait démarrer à la mi-2025.

Accepté à l'unanimité.

9. Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Accepté à l'unanimité.

10. Règlement communal concernant la fixation des prix de location des différents locaux à l'intérieur du nouveau centre culturel à Grevenmacher ainsi que de la buvette „op Flohr“ adaptation.

Les associations locales et les établissements publics seront désormais exemptés de l'obligation de déposer une caution lorsqu'ils souhaitent louer une petite salle dans le nouveau centre culturel. Le conseiller Claude Wagner (DP) se réjouit que sa suggestion lors de la dernière réunion ait été prise en compte. Il salue également la décision de maintenir la caution pour la grande salle des fêtes.

Accepté à l'unanimité.

11. Concessions cimetière.

Acceptées à l'unanimité.

12. Subsides :

- a) Harmonie municipale de la Ville de Grevenmacher : 2854,78€
- b) Moutforter Haff Mathëllef a.s.b.l. (subside de fin d'année) : 300€

Accepté à l'unanimité.

13. Détermination d'un nouveau lieu de célébration de mariage et de déclaration de partenariats civils : Centre culturel Machera – Salle „Paradäis“.

Accepté à l'unanimité.

14. Décompte de travaux : Achat et installation d'un Touch-Screen Reider en face de la mairie 29.150,56€.

Accepté à l'unanimité.

15. Création d'un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique

Accepté à l'unanimité.

16. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe sur l'inauguration officielle imminente du nouveau Centre culturel Machera, prévue pour le même après-midi.

En ce qui concerne la gare routière, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) fait le point sur l'avancement des travaux : entre le 18 novembre et le 14 décembre, la structure sera montée et soudée par Arcelor Mittal. Les travaux de peinture devraient être terminés d'ici le 17 décembre, et le vitrage sera posé entre le 29 novembre et le 11 décembre. Elle indique qu'avec des conditions météorologiques favorables, la nouvelle gare routière pourrait être achevée comme un « cadeau de Noël », bien qu'une inauguration officielle soit prévue pour le printemps 2025. À la question du conseiller Claude Wagner (DP) sur la date limite de mise en service, Yves Christen du service technique assure que cela sera au plus tard au début de l'année 2025.

Concernant les déchets, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) rapporte une augmentation de 59,24 % des recettes communales issues de la gestion des déchets entre le deuxième et le troisième trimestre de cette année. Elle souligne qu'un travail de sensibilisation reste nécessaire, car de nombreux citoyens ne parviennent pas encore à comprendre les nouvelles règles. M. Ralph Wagner du service financier précise que le nouveau règlement tarifaire, en vigueur depuis le troisième trimestre, augmente les coûts pour ceux qui ne trient pas correctement leurs déchets. En réponse à une question de Claude Wagner (DP), il confirme que ces recettes sont comptabilisées comme des revenus pour la commune.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) mentionne que des problèmes de livraison de poubelles par le SIGRE avaient auparavant été constatés, mais qu'ils sont désormais résolus. La commune dispose d'un stock suffisant de poubelles. Il insiste sur l'importance d'accentuer l'usage des poubelles biologiques pour améliorer davantage le tri des déchets.

Il informe également qu'un forum citoyen sur l'énergie solaire aura lieu prochainement. Ce forum vise à fournir des informations et des idées aux citoyens, tout en servant de plateforme de « brainstorming ». Par ailleurs, cet événement contribuera à renforcer les points obtenus dans le cadre de la certification pour le Pacte Climat.

L'échevine Liane Felten (CSV), présidente de la commission du vivre-ensemble interculturel, présente un nouveau projet linguistique qui débutera le 22 janvier 2025. La commission proposera deux cours de luxembourgeois, avec un total de 16 places. Elle précise que ces cours ne visent pas à concurrencer ceux de l'ONIS, mais à encourager l'usage quotidien de la langue. Les cours de l'ONIS, quant à eux, incluent des formations en français et en alphabétisation, destinées à préparer les bénéficiaires de l'aide sociale au marché du travail luxembourgeois.

17. Questions au collègue échevinal.

Conseiller Claude Wagner (DP) :

- Il critique le degré de luminosité de l'écran situé sur la façade extérieure du nouveau centre culturel. Les automobilistes sont distraits par l'écran dans l'obscurité, et il suggère donc une adaptation. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que l'écran affiche exclusivement des informations importantes, qu'il est éteint pendant la nuit et que son intensité sera réduite à l'avenir.
- Au sujet de l'isolation acoustique insuffisante entre deux salles du nouveau centre culturel, il déplore qu'un bruit important ait été perçu lors d'une séance du conseil communal, provoqué par une répétition d'un groupe de l'école de musique. Il juge regrettable qu'un bâtiment aussi coûteux ne dispose pas d'une meilleure isolation acoustique dans ce domaine. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique qu'il était initialement prévu qu'aucune répétition musicale n'ait lieu entre le mardi après-midi et le mercredi, mais que cette organisation n'a pas été respectée. Elle souligne qu'une solution plus adaptée devra être trouvée pour éviter de tels désagréments à l'avenir.

Conseiller Patrick Frieden (DP) :

- Concernant le dossier de presse distribué lors de la conférence de presse organisée au nouveau Centre culturel Machera, il se dit déçu que l'école de musique n'y soit pas mentionnée. Elle est en effet le principal utilisateur avec plus de 1000 élèves par semaine. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) partage cette critique et assure qu'une version révisée du dossier de presse a été distribuée le jour même.
- En ce qui concerne le site internet du nouveau centre culturel, il critique l'absence d'informations sur l'école de musique ainsi que l'absence de certaines manifestations à venir. Dans le même contexte, il évoque également le site internet de la commune, soulignant que le calendrier des événements n'est pas complet non plus. Il suggère que les calendriers d'événements soient synchronisés sur tous les canaux de communication de la commune. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) approuve et annonce des mesures correctives.

- Concernant la première période de facturation avec le nouveau système de gestion des déchets, il félicite le niveau de détail des factures, mais demande des précisions supplémentaires. Il propose de mettre en évidence les différences entre 2023 et 2024, notamment en fournissant des données de poids pour les différents types de déchets (ordures résiduelles, papier, verre et biodéchets) pour les deux années.
- Enfin, il se renseigne sur le certificat d'étalonnage des camions de collecte des déchets. L'échevin Marc Krier (déi gréng) répond que la commune a sollicité SIGRE la semaine dernière à ce sujet et attend leur retour.

Conseillère Claire Sertznig (DP) :

- Elle signale que la place en gradins et le parterre de fleurs sur la promenade de la Moselle sont fréquemment inondés lors des crues. Elle demande si des barrières ou d'autres mesures pourraient être envisagées pour améliorer la situation.
- Concernant l'éclairage public près du Syndicat d'initiative, elle propose de remplacer les bornes métalliques par des bornes en plastique. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) promet d'examiner cette possibilité, tout en précisant que les bornes en plastique sont moins esthétiques.

Conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- Il remercie pour les informations concernant la durée de la phase verte du feu de signalisation à proximité de l'école, où les enfants traversent la rue. Il demande si la phase verte pourrait être prolongée pour faciliter le passage des élèves. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que cette demande fera l'objet d'une étude approfondie.

Conseiller Marc Ury (CSV) :

- Il fait remarquer que les arrêts de bus près du « Päiperleksgoart » ne disposent pas d'abris. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que la commune ne peut installer un abri que du côté du « Päiperleksgoart », l'autre côté étant une propriété privée. Elle ajoute que la fréquentation à ces arrêts diminuera considérablement une fois que la nouvelle gare routière près du centre culturel sera terminée.
- Il se renseigne si l'éclairage du passage piéton dans le « rue de Trèves », notamment à hauteur du « Château Pauqué », pourrait être amélioré, car il est actuellement insuffisant. Monsieur Yves Christen confirme que cette demande figure déjà sur la liste des projets à venir.
- Concernant le règlement sur les déchets, il propose de réaliser une évaluation dans six à douze mois afin d'examiner les progrès du nouveau système. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que cela ne peut être fait que périodiquement en raison du temps nécessaire à cette tâche. Elle ajoute que les résultats seront communiqués en conséquence.

Conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Elle informe que les cours de premiers secours en santé mentale organisés dans le nouveau Centre culturel Machera ont eu un accueil très positif. Les participants apprécient les nouveaux locaux ainsi que leur ambiance agréable.